Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 27 novembre 2018

Conseillère absente excusée : M-L Arnaud pouvoir à P. Balty

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

Contentieux avec la société SCT Télécom, suite à donner.

À ce jour, la commune est redevable de la somme de 15 610,68 € à la société SCT Télécom. Ce montant correspond aux frais de résiliation prévus au contrat initial, dont la signature est intervenue dans le cadre de pratiques commerciales douteuses, pour lesquelles la société fait l'objet de plusieurs plaintes. En date du 17 octobre 2018, le conseil de la société a transmis un courrier à la commune et propose un règlement à l'amiable des litiges afin de trouver une issue non contentieuse en réduisant sa créance à 8 500 € TTC.

Mme Christine Bénazet, conseillère municipale, rappelle à l'assemblée que M. le maire n'a jamais présenté en conseil municipal la proposition de signature de ce contrat. Elle demande à M. le maire de prendre ses responsabilités quant au choix ci-dessous qu'il propose.

M. le maire propose de verser une somme inférieure à la société SCT.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents. <u>7 voix favorables</u> : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>6 abstentions</u>: M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

L'assemblée propose à la majorité de réduire la créance à 2 000 €.

> Assurance statutaire des agents, niveau de couverture.

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux. Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe

d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne,

- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil (expertises, formations, études spécifiques).

Les deux couvertures (contrat IRCANTEC et contrat CNRACL) prennent effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois (soit une durée maximale de six ans).

☐ Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :

- Garanties:

- Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- Congé de grave maladie,
- Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant,
- Congé pour accident ou maladie imputables au service
 - Taux de cotisation: 1.13%
 - *Résiliation*: chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.
- Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)

Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

Choix	Garanties	Taux
Choix 1	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.	6,83%
Choix 2	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.	6,08%
Choix 3	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,71%
Choix 4	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant.	3,94%
Choix 5	Décès - Accident et maladie imputables au service	2,20%

M. le maire propose de retenir le choix 1, soit : décès, accident et maladie imputables au service, accident et maladie non imputables au service, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.

L'assemblée décide à la majorité de choisir la couverture présentant le minimum de jours de franchise, soit le choix 1, car celle-ci présente le maximum de garanties en cas de maladie pour les agents.

<u>Choix 1 - 12 voix favorables :</u> Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

Choix 3 - 1 voix défavorable : N. Fauré.

Création de poste d'attaché territorial en remplacement de celui de secrétaire de mairie.

Le grade d'emploi des secrétaires de mairie est en cours d'extinction. La loi a organisé l'intégration progressive de la profession dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Mme Nathalie Souloumiac, secrétaire de mairie, a présenté une demande de promotion interne d'attachée territoriale au vu de son niveau d'étude et de son ancienneté. La commission administrative paritaire de catégorie A, en date du 18 octobre 2018, a inscrit Mme Nathalie Souloumiac sur la liste d'aptitude.

Aujourd'hui il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial à temps non complet de 26,25 hebdomadaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

> Attribution du lot n°8. serrurerie, pour le réaménagement du groupe scolaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux de rénovation et extension de l'école. Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 13 avril et 31 mai, et après négociation, deux entreprises ont fait une proposition. L'entreprise Europe Serrurerie pour un montant de 196 837,49 € et l'entreprise MCP Combret pour un montant de 199 300 €.

M. le maire propose de retenir l'entreprise Europe Serrurerie.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

10 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 voix défavorables : M-L. Arnaud, P. Balty par manque d'informations.

1 abstention : A. Dardard.

Modalités d'accueil de l'association « Caminarem » pour l'entretien de 2 sentiers.

L'association « Caminarem » est intervenue à deux reprises sur la commune et a accompli un travail considérable pour la réouverture de deux chemins communaux. La commission Patrimoine, nouvellement prise en main par le maire, décide de leur confier un nouveau passage d'entretien en date du 20 décembre 2018 pour réaliser les travaux suivants :

- le chemin « des Ânes » (du Buguet au chemin de Goudet), élagage et création d'une rigole pour l'écoulement des eaux de pluie.
- le chemin des Muletiers (rue du Barry à la rue

Pierre Paul Riquet), élagage et achèvement de la bande passante commencée en juin, aplanissement du sentier.

Il est proposé de mettre en place une formule d'accueil (café, croissants, apéritif et dessert pour le midi).

Accord de l'assemblée à la majorité.

11 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 abstentions: M-L. Arnaud, P. Balty.

➤ Avis sur la 2ème modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Baziège.

Après la présentation du PLU de Baziège, l'assemblée donne un avis favorable à la majorité sur les modifications de celui-ci. 9 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>4 abstentions</u>: M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, J-M. Jimenez par manque d'informations

> <u>Détermination du nombre d'adjoints au</u> maire.

Suite à la vacance d'un poste d'adjoint, M. le maire propose de fixer le nombre des adjoints à deux. Le maire prendra en charge le travail effectué par l'adjointe démise.

Accord de l'assemblée à la majorité.

<u>7 voix favorables</u>: Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>2 voix défavorables</u>: M-L. Arnaud, P. Balty car elle ne pense pas que la somme de travail réalisée par l'adjointe démise puisse être prise complètement en charge par le maire; « ça c'est mon problème » répond le maire.

<u>4 abstentions</u>: Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Urbanisme demandes:

- DP : M. Roger CONNAC, division parcellaire E 1225, impasse d'En Régis.
- Permis d'aménager : M. Louis BURDINO, Pépille, planimétrie de terrain.

Comptes-rendus de réunions :

Conseil d'école du 6 novembre 2018 :

Le règlement intérieur 2018-2019 a été adopté à l'unanimité.

Effectifs: 44 maternelles et 67 élémentaires.

<u>Terres du Lauragais - Commission voirie du 9</u> novembre 2018 :

Le compte rendu consultable en mairie.

Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 15 novembre 2018 : modification du réseau pluvial.

Le pluvial ne faisant pas partie des compétences que la commune a transférées au SMEA, celui-ci n'a pas de légitimité sur l'analyse du dossier concernant la modification du réseau.

Si la commune souhaite dévoyer l'ensemble du réseau passant par la rue de l'Ancien Petit Fossé et l'envoyer sur un nouveau réseau sur le chemin connectant cette rue et le chemin des Muletiers, il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour le relevé topographique et le calcul du dimensionnement.

Commission information du 15 novembre 2018 : La préparation du bulletin n° 141 Automne 2018 est en cours, sous la direction du maire. La distribution de celui-ci accompagné d'une **lettre**

d'information communautaire se fera à la midécembre au plus tard.

<u>Conseil communautaire Terres du Lauragais du</u> 19 novembre 2018 :

Le compte-rendu est consultable en mairie.

Commission des chemins ruraux du 23 novembre 2018 :

- L'inventaire est sur le point d'être finalisé.
- Un chiffrage des frais de géomètre et de notaire sera fourni.

Ces points seront présentés au prochain conseil municipal pour être validés.

> Informations diverses.

 Composition de la commission de contrôle des listes électorales : M. Benoît Larroche, conseiller municipal, est délégué titulaire. Mme Aude Dardard, conseillère municipale, est suppléante.

- Conseil départemental La fibre : le département de la Haute-Garonne s'est engagé pour apporter un très haut débit accessible à l'ensemble des Hautgaronnais(es).
- Hers-Mort : une conférence se tiendra le lundi 3 décembre 2018 à 18 h 30 au foyer rural de Villefranche de Lauragais (place Gambetta)

afin d'évoquer son histoire, ses aménagements, les milieux aquatiques, les risques naturels et les paysages.

- Le laboratoire Labhya a réalisé le 15 octobre 2018 le diagnostic des légionnelles sur le réseau d'eau chaude sanitaire de l'école. Il en résulte qu'il convient de changer le thermomètre en départ du ballon d'eau chaude et de contrôler cette température régulièrement.
- Orange Ligne fixe : Orange remplace progressivement la technologie RTC (Réseau téléphonique commuté). À partir de 2023, les habitants de la commune équipés d'une ligne fixe téléphonique classique seront accompagnés vers des offres de téléphonie sur IP (Internet protocole) à tarif identique.
- SAGE Syndicat du bassin Hers Girou : une note d'information concernant la prévention des s situés en ont de l'agglomération toulousaine.
- -SMEA31 Ateliers et école : le 25 octobre 2018 une visite a été établie concernant la -- -- remblais en zone inondable a été adressée aux maires des communes concernées. La commune de Montesquieu est particulièrement concernée car elle recoupe des champs d'expansion de crues situés en amont de l'agglomération toulousaine.
- Rénovation école Lot n°4 zinguerie couverture : suite aux besoins d'étanchéité nécessaires en toiture du bâtiment B et d'une mise en sécurité du chéneau entre le C et le D, un avenant d'un montant de 12 388.56 € TTC a été signé.
- Mairie de Lagarde Signalement : le 20 novembre 2018, un individu malveillant en voiture avec un chien a été signalé. Il a abordé deux enfants de l'école de Montelar. Le

message a été diffusé à la Directrice de l'école et à la Directrice de l'ALAE

- Terres du Lauragais : appel à projets 2019 « Manifestations et actions culturelles ».
- SMEA31 Ateliers et école : le 25 octobre 2018 une visite a été établie concernant la conformité des rejets d'eaux usées. Le rapport indique qu'il convient de réaliser des travaux de mise en conformité : installation d'un bac de dégraissage pour la cantine ; création d'un bac de décantation pour les hydrocarbures sur l'aire de lavage pour les ateliers.
- Secrétariat de mairie : le fonctionnement et la tenue du secrétariat de mairie nécessitent, aujourd'hui, de consacrer du temps aux travaux de classement, de tri et d'archivage. Le secrétariat de mairie sera fermé au public les mardis et vendredis matins à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient la commune à hauteur de 12 492 € concernant la demande de subvention pour la réouverture du chemin des Muletiers, une subvention de 42 159 € ayant déjà été obtenue de l'Etat en 2017.
 - Terres du Lauragais : mardi 27 novembre 2018 au Foyer rural de Villefranche de Lauragais à 18 h se tiendra une réunion publique concernant la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Remarques diverses.

- Une information paraîtra dans le Cami de Roundo concernant l'obligation des habitants à entretenir leurs haies.
- Magali Denoy, conseillère municipale, a reçu un courrier anonyme. Il s'agit de la lettre aux habitants dont elle est signataire qui a été modifiée et agrafée au flyer barré de la soirée dansante SD swing. Elle informe l'assemblée qu'elle a déposé une main courante auprès de la Gendarmerie.

Séance levée à 21 h 30